

**MAIRIE**  
DE  
**P U Y G I R O N**

(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11	Date de la convocation	08 décembre 2017
Nombre de membre en exercice	10	Date d'affichage	08 décembre 2017
Nombre de membres présents	09		

L'an deux mil dix sept et le quatorze décembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

**Présents** : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, ARSAC Véronique, THIBAUD Daniel, LOOPUYT Christine, DUMONT Pascale, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien.

**Absents** : MALECOT Olivier.

M. CROZIER Lionel a été nommé secrétaire.

**Objet : Budget exercice 2018 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice auquel il s'applique ou jusqu'au 31 mars de cet exercice, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Dans cette limite, ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget primitif 2018 étant débattu dans le courant du premier trimestre de l'exercice 2018, l'application de cette disposition concerne les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles des chapitres 20, 21 et 23, du budget de l'exercice 2017.

La ventilation de ces crédits qui seront à reprendre au minimum au budget primitif est :

Opération	Intitulé	Montant
2313.53	Réfection de la salle des fêtes	5 722.00 €
2188.58	Achats divers salle des fêtes	513.00 €
2031.61	Agrandissement agglomération	2 535.00 €
2313.59	Climatisation école	275.00 €
Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	650.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 657.00 €
23	Immobilisations en cours	5 113.00 €

Ces crédits seront affectés sur des comptes de travaux ou d'acquisition selon la nature de la dépense.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,  
l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 20/12/2017  
Reçu en préfecture le 20/12/2017  
Affiché le 22/12/2017  
ID : 026-212602577-20171214-20171214\_D29-DE

- **Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017.**
- Charge le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Loïc CHARPENET  
*Signé électroniquement*

